



ReSciLac

Revue des Sciences du Langage et de la Communication

ISSN: 1840-8001

Revue indexée



Franklin



ZEITSCHRIFTEN
DATENBANK

INDEXATION : OCLC WorldCat, Stanford Libraries, Penn Labrairies, Zeitschriften
DetenBank

- <http://www.worldcat.org/title/rescilac-revue-des-sciences-du-langage-et-da-la-communication/oclc/957341200>
- <https://searchworks.stanford.edu/view/11844535>
- https://blacklighttest.library.upenn.edu/catalog?utf8=%E2%9C%93&f%5Bformat_f%5D%5B%5D=Government+document&sort=recently_added_isort+desc&search_field=keyword&q=ReSciLaC
- <https://zdb-katalog.de/title.xhtml?idn=1112346848>



Université d'Abomey-Calavi
Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication
LASODYLA-REYO / UAC – 2018



ReSciLaC

Revue des Sciences du Langage et de la Communication

Dépôt légal N°8184 du 15/10/2015
Bibliothèque Nationale, 4ème trimestre
ISSN: 1840-8001 – ReSciLaC N°8 – 2nd semestre, décembre 2018

Directeur de publication

Prof. Akanni Mamoud IGUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Rédacteur en Chef

Prof. Aimé Dafon SEGLA (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Comité de rédaction

Dr Moufoutaou ADJERAN (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Guillaume CHOGOLOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Comité scientifique et de lecture

Prof. Aimé Dafon SEGLA (CNRS, Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Akanni M. IGUE (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Blaise DJIHOUESSI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Céline PEIGNE (INALCO, Paris)

Prof. Christophe H. B. CAPO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Florentine AGBOTON (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Gratien Gualbert ATINDOGBE (Buea, Cameroun)

Prof. Jean Euloge GBAGUIDI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Julien K. GBAGUIDI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Kofi SAMBIENI (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Laré KANTCHOA (Université de Kara, Togo)

Prof. Maxime da CRUZ (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Prof. Tchaa PALI (Université de Kara, Togo)

Prof. Romuald TCHIBOZO (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Guillaume CHOGOLOU (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Michael AKINPELU (Université de Regina, Canada)

Dr Etienne K. Iwikotan (Université d'Abomey-Calavi, Bénin)

Dr Dame NDAO (Université Cheikh Anta Diop, Sénégal)

Adresse

Laboratoire de Sociolinguistique, Dynamique des Langues et Recherche en Yoruba (LASODYLA-REYO)

Université d'Abomey-Calavi.

laboratoiresociolinguistique@yahoo.fr

Site : <https://lasodyla.uac.bj>

Consignes aux auteurs

Modalités de soumission

Les articles doivent être envoyés au directeur de publication à l'adresse suivante :

laboratoiresociolinguistique@yahoo.fr

Chaque proposition est évaluée par deux instructeurs anonymes dans un délai d'un mois (les propositions sont anonymées pour la relecture). Un article proposé pourra être refusé, accepté sous réserve de modifications, accepté tel quel. Les articles peuvent être rédigés en français ou en anglais, ou en version bilingue.

Ils doivent comporter un résumé de 20 lignes maximum en français et en anglais, ainsi que 5 mots-clés en français et en anglais. Le nombre de pages ou de caractères d'un article n'est pas limité. En revanche, un minimum de 8 pages est requis.

Présentation des contributions

Mise en page:

Format A4 ; Marges = 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ; Reliure = 0 cm ; Style normal (pour le corps de texte) : Police Centaur14 points, sans couleurs, sans attributs (gras et italiques sont acceptés pour des mises en relief) ; paragraphe justifié, pas de retrait, pas d'espacement, interligne simple.

Titre de l'article : Police Centaur14 points, sans couleurs, majuscules, gras ; paragraphe centré, pas de retrait, espacement après = 18 points, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Titre 1 : Police Centaur14 points, sans couleurs, gras ; paragraphe gauche, espacement avant = 18 points, espacement après = 12 points, pas de retrait, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Titre 2 : Police Centaur12 points, sans couleurs, gras ; paragraphe gauche, espacement avant = 12 points, espacement après = 6 points, pas de retrait, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Titre 3 : Police Centaur12 points, sans couleurs, italiques ; paragraphe gauche, espacement avant = 12 points, espacement après = 3 points, pas de retrait, interligne simple.

Notes : notes de bas de page, numérotation continue, 1...2...3... ; Police Centaur10 points, sans couleurs, sans attributs (gras et italiques sont acceptés pour des mises en relief) ; paragraphe justifié, pas de retrait, pas d'espacement, pas de retrait de première ligne, interligne simple.

Références bibliographiques : Police Centaur14 points, gras ; paragraphe justifié, pas d'espacement, interligne simple. Retrait d'une tabulation à partir du début de la deuxième ligne de chaque référence.

Exemples :

Blakemore, D. 1992. *Understanding Utterances*. Oxford: Blackwell Publishers.

- Braconnier, C. 1993. Quelques aspects du passif mandingue dans saversion d'Odiène. *Linguistique Africaine* 10: 29-64.
- Casali, R. 2008. ATR harmony in African languages. *Language and Linguistics Compass* 2/3: 496–549.
- De Korne, H. 2007. The pedagogical potential of multimedia dictionaries. Lessons from a community dictionary project. The 14th annual stabilizing indigenous language symposium in Michigan on 1-3 June 2007. Accessed on 1 February 2012. Consultable à <http://jan.ucc.nau.edu/~jar/ILR/ILR-II.pdf>.

Présentation

ReSciLaC (Revue des Sciences du Langage et de la Communication) est une revue du Laboratoire de Sociolinguistique, Dynamique des Langues et Recherche en Yoruba (LASODYLA-REYO) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). ReSciLaC est une revue pluridisciplinaire qui accueille des contributions abordant un grand nombre de champs d'études des sciences humaines et sociales.

ReSciLaC permet de faire la diffusion de travaux de jeunes chercheurs ou de chercheurs confirmés *en sociolinguistique, en linguistique, en didactique des langues, en communication, en littérature, en philosophie du langage, en sciences de l'éducation, en sociologie, en histoire, en histoire de l'art*, etc.

L'objectif de ReSciLaC est d'encourager des discussions scientifiques et théoriques les plus larges possibles portant aussi bien sur les sciences humaines que sur les sciences sociales.

Ethique

Pour lutter contre le plagiat, nous utilisons l'application en ligne *Plagiarisma* pour vérifier le contenu des articles publiés.

Sommaire

LANGUES, LETTRES

1.	Écríteaux des rues au Bénin : supports de mémoire collective et administrative (Moufoutaou Adjéran).....	11
2.	Plurilinguisme et dynamique des langues dans le paysage linguistique de l'U.C.A.D. de Dakar : étude du réseau de communication enseignants-étudiants (Ngari Diouf).....	21
3.	Faire dire sans dire soi-même : la parole déléguée en question (Fallou Mbow).....	36
4.	Expression du démonstratif entre référenciation et indexicalité chez Boris Boubacar Diop (Yao Kouamé).....	54
5.	Expressivité en rhétorique et en poétique dualiste (Kobenan N'Guettia Martin Kouadio).....	69
6.	Expression de l'angoisse dans <i>L'ÉCART</i> de V. Y. Mudimbe (Anicette Ghislaine Quenum).....	87
7.	Hybrides womaniste a travers <i>la nouvelle romance</i> d'Henri Lopes et <i>Le prix de la révolte</i> de Régina (Temidayo Onojobi).....	99
8.	Mythes et fantastiques dans l'univers romanesque d'Emile Zola : <i>Vérité</i> et <i>Thérèse Raquin</i> (Folorunso Adebayo).....	109
9.	Entre tradition et modernité : regard sur l'image de la femme dans la société africaine post-indépendance (Leo Iyanda Balogun).....	117
10.	Analyse de quelques logiques qui sous-tendent les pratiques de corruption sur des axes routiers du Bénin et du Nigéria (Chambi Julien Atchadé & O. Z. Cather Nansounon).....	125
11.	A Study Of Semantic Roles in two Excerpts From Amma Darko's <i>Faceless</i> (Daniel T. Yokossi).....	140
12.	A Critical Discourse Analysis Of John Dramani Mahama's Political Addresses (Yémalo C. Amoussou & Edouard L. K. Koba).....	157
13.	Oral Proficiency Assessment Tasks in National Examinations in West Africa: Beninese and Senegalese Teachers' Perspectives (Juvenale Patinvoh Agbayahoun, Flavien Dossou Lanmantchion, Diome Faye).....	173
14.	Safeguarding Americans from Gun Violence : President Obama's Unfulfilled Dream (Ferdinand Kpohoué).....	183
15.	The Vicious Cycle of Gun Violence in America: How to Bend the Curb? (Babacar Dieng).....	194
16.	Le substrat culturel du terroir comme marqueur d'authenticité dans la chanson de Zao (Dieudonné Moukouamou Mouendo).....	205

LANGUES, LETTRES

Faire dire sans dire soi-même : la parole déléguée en question

Fallou MBOW

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Résumé

Certaines institutions ou personnalités publiques ont souvent besoin de se faire représenter par un délégué à qui elles confient leur parole, qui se trouve investi du pouvoir de la transmettre à un auditoire donné, celui-ci pouvant être un public lecteur. Il est évident que tant la forme que le fond de ce dire délégué, même repris et transmis dans un autre contexte, doivent idéalement rester tels quels, purs et originels. Pourtant, les conditions de production verbale changeant dans la nouvelle situation d'énonciation effective de la parole déléguée, et l'énonciation de départ, celle du déléguant se dédoublant, cette parole est sans cesse sujette à des modifications qui peuvent plus ou moins la dénaturer. Aussi le message est-il toujours co-construit au moment où il est produit, et cela s'accompagne d'une altérité en raison de l'interdiscours, mais également de la construction forcée de l'ethos discursif du délégué. De plus, c'est une parole qui met en concurrence plusieurs éthos libérés par divers sujets parlants impliqués dans le discours qui, ainsi rendu hétérogène, devient performatif. Comme illustration, nous avons recouru à des exemples de parole déléguée empruntés à l'espace public du Sénégal.

Mots-clés : Parole, ethos, discours, performativité, interdiscours

Abstract

Some public institutions or personalities often need to be represented by a delegatee to whom they entrust their speech, who is supposed to deliver it a given audience; this one might be a public made of readers. It is obvious that both the form and the content of this delegated saying, even reported and transmitted in another context, should ideally remain as it is, pure and original. However, the conditions of verbal production changing in the situation of effective enunciation of the delegated speech, and the initial speech, the one of the delegator being reported, this speech is continuously subject to modifications that can more or less alter it. So the message is always co-constructed at the moment it is produced, and this goes with a distortion not only because of the interdiscourse, but also of the forced construction of the discursive ethos of the delegatee. Moreover, it is a speech that brings in competition several ethoses of various speakers involved in the speech that, thus rendered heterogeneous, becomes performative. To illustrate, we have resorted to examples of delegated speech borrowed from the Senegalese public space.

Keywords: Speech, ethos, discourse, performativity, interdiscourse.

Introduction

On est souvent amené à faire dire au lieu de dire soi-même. Il s'agit, dans ce cas, d'une délégation de la parole. Cela arrive à beaucoup d'autorités institutionnelles ou sociales. C'est ce type de parole dont on garde la responsabilité, mais que l'on confie à une autre personne, et qu'on demande de prononcer à son nom, que nous appelons parole déléguée. Celui qui est investi de ce pouvoir de porter la parole au nom d'un autre, un délégrant est alors un délégataire de parole. Ainsi, un président de la république, un chef de parti politique ou encore un chef d'une confrérie religieuse (au Sénégal par exemple), ou même un chef de famille élargie (comme dans le système communautaire en Afrique), etc., peuvent être des délégrants, et ont souvent, à leur disposition, une personne qu'on pourrait qualifier d'intermédiaire ou de représentant, qui a une fonction de médiation énonciative entre lui et le peuple, parfois entre lui et les autres membres du groupe ou toute autre personne.

Cependant, compte tenu de beaucoup de facteurs attachés à la production verbale en contexte d'énonciation, le délégataire a du mal à rendre le sens complet de la parole qu'il doit rapporter tout en la maintenant dans sa pureté originelle, tant dans sa forme que dans son fond. La parole déléguée se heurte, sans cesse, à certains facteurs discursifs tels que l'ethos, l'altérité discursive, la subjectivité linguistique, la polyphonie, l'interdiscours, la nécessaire performativité, la construction forcée d'une image de soi, etc. De plus, le délégataire est, en quelque sorte, dans une situation d'énonciation seconde dédoublant la première, celle de la délégation de parole.

Dès lors, se pose chez le délégataire la question des limites de la parole qu'il a à restituer. Celle-ci peut-elle rester authentique et pure, la communication étant par nature une co-construction tenant compte de l'auditoire, et par conséquent une source d'altérité du dire ? Comment cette parole déléguée devient-elle performative ? Entre autres, ces questions invitent à réfléchir sur les présupposés énonciatifs, linguistiques, pragmatiques et discursifs, voire sociologiques de la parole déléguée et sa « mise en fonctionnement [...] par un acte individuel d'utilisation »³, celui du délégataire. Comme illustration, nous avons utilisé des discours (voir annexes) tirés de l'espace public du Sénégal, entièrement prononcés en langue nationale Ouolof, que nous avons traduits en français

I. De l'altérité de la parole déléguée

Entre l'auditoire cible et le délégrant, il est impossible d'établir une communication directe. Il ne peut exister entre ces deux instances qu'une communication différée. Le discours tire son sens de la situation d'énonciation ou, pour parler comme D.

³ L'expression est empruntée à Emile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Tomes I et II Paris, Gallimard, 1966 et 1974, qui définit l'énonciation en disant que c'est « une mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. »

Maingueneau (2004), de la « scène d'énonciation »⁴ qui assure la jointure entre la parole déléguée et le contexte social. Le délégataire, souvent bien digne de confiance, à l'instar de l'orateur de la rhétorique d'Aristote, est considéré comme un mentor, qui sert de porte-parole⁵.

Toutefois, la parole prononcée à travers l'acte d'énonciation étant par nature le lieu de rencontre d'autres paroles d'autrui et de chacun au nom du dialogisme, et surtout de la polyphonie comme présence de plusieurs voix hiérarchisées dans le discours, dont parlait Austin (1962), est toujours hétérogène, composite, donc altérée. L'altérité renvoie ici à l'hétérogénéité énonciative, mais aussi à toute forme d'hybridité de la parole qui intègre la doxa, ainsi que divers aspects langagiers de différentes sources énonciatives. Telle est l'idée de R. Amossy (2011), considérant qu'il y a une allégeance de toute parole à la doxa, qui introduit l'altérité au cœur du dire.

Considérons l'exemple suivant :

*Serigne Mbacké Bousso a écrit et a dit : « L'école et la mosquée sont les seules ambitions à réaliser que Serigne Touba avait léguées aux disciples « mourides » à sa mort. » Serigne Mbacké Bousso a également dit : « Serigne Touba avait gardé en prévision pour l'école coranique à créer des livres qui n'existaient dans aucune autre école du pays à cette époque. » Serigne Mbacké Bousso a dit également : « Serigne Touba voulait qu'une fois mise sur pied que tout individu du pays aspirant au savoir ne puisse avoir pour destination que cette école coranique. »*⁶

Nous avons ici un discours argumentatif en style direct introduit par le verbe introducteur « a dit ». C'est un discours à travers lequel le délégataire met en scène plusieurs énonciateurs. Il donne la parole, au cours de sa propre énonciation, à un neveu et ancien compagnon de Serigne Touba, Serigne Mbacké Bousso, qui intervient directement. Ici, le délégataire, en l'occurrence le ministre de l'intérieur, montre l'ethos d'un vrai érudit « mouride »⁷ qui connaît bien la confrérie « mouride » et la quintessence des aspirations de son guide avant sa mort. A travers ce morceau de son discours, le

⁴ Dans son ouvrage, *Le Discours littéraire, Paratopie et scène d'énonciation*, Paris Armand Colin 2004, D. Maingueneau définit la notion de « scène d'énonciation » qu'il a forgée. Il l'explique en disant que le locuteur (celui qui parle au sens de Ducrot différent de la personne empirique) n'est pas un électron libre qui peut se déplacer et parler comme bon lui semble : il est sous le joug d'un cadre foncièrement interactif, une institution discursive faite pour une culture précise ; ce cadre comporte des rôles socioculturels à assumer dans des espaces (lieux) déterminés et à un moment déterminés, un décor matériel et un mode de circulation pour l'énoncé. Dans ce cadre l'énonciateur s'adresse à un ou plusieurs allocutaires.

⁵ Nous utilisons, dans cette réflexion, le terme porte-parole au sens large : il signifie non seulement une personne qui parle ou écrit au nom d'une personne ou d'un groupe, mais également un groupe ou une organisation qui parle ou écrit au nom d'un autre groupe (par exemple pour ce dernier cas, une ONG qui parle au nom des défavorisés).

⁶ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 février 2018.

⁷ Le substantifs « mouride » renvoie à une personne adepte de la confrérie musulmane du Sénégal, le « mouridisme » dont le guide religieux est Serigne Touba MMBACKE. Le « mouride » est donc un disciple de Serigne Touba. Le mot « mouride » peut aussi être employé comme adjectif qualificatif.

délégataire s'appuie sur cet ethos du connaisseur de la confrérie pour convaincre l'auditoire indépendamment de la voix du délégant, le président de la république. La convocation, au sein de l'énonciation, à la fois de Serigne Mbacké Bousso et de Serigne

Touba, qui sont présentés comme des énonciateurs à côté du président délégant, rend le discours hétérogène ; ce qui, du même coup, permet de le rendre convaincant. Aussi, l'objectif du délégataire est-il la persuasion de l'auditoire, en se permettant de conclure lui-même à la suite des faits racontés, en s'adressant au Calife général des mourides : « *Donc, puisque Dieu vous a mis à la tête de la communauté mouride pour que vous complétiez l'œuvre de votre grand père Serigne Touba et que vous avez fait de cette mission la seule que vous avez ici-bas, nous devons tous avoir l'esprit tranquille* ». ⁸

A la situation originelle de production du discours, se superpose la situation d'énonciation effective, qui renvoie à la fois au délégataire et à son auditoire, tous deux situés dans le même espace et dans le même temps. Le délégataire parle à la place et au nom de l'autorité individuelle ou collective qui l'a investi d'un pouvoir, et qui fait de lui son substitut. Dans le champ social, nous assistons à diverses situations d'énonciation sous forme d'interviews, de conférences de presse, d'articles de journal, de déclaration publique, etc., dans lesquelles le locuteur⁹ est le porte-parole, qui s'investit dans son discours en s'engageant à restituer la parole telle qu'elle lui a été déléguée.

La délégation de la parole, sur le plan linguistique, peut être comprise comme une double énonciation qui met en scène et en interaction deux postures et deux ethos. La posture en tant que positionnement institutionnel ou social du locuteur, associée à l'ethos comme mise en scène discursive, manifeste dans le discours délégué à la fois la présence du délégant et celle du porte-parole délégataire. Dès lors, apparaît une grande difficulté pour le porte-parole, celle de devoir gérer tout à la fois un ethos et une posture tous deux dédoublés dans le même discours. Souvent, la posture peut, cependant, être identique quoique dédoublée. Aussi ce discours de restitution de la parole déléguée est-il linguistiquement hétérogène puisqu'il fait interférer plusieurs voix, celle du délégataire, celle du porte-parole et celle de l'interdiscours ou de divers énonciateurs¹⁰. C'est donc un discours foncièrement dialogique au sens de Bakhtine (1970) ou hétérogène au sens d'Authier-Revuz (1982). La question que l'on peut se poser, face à cette hybridité énonciative qui se traduit non seulement par une plurivocalité, mais également par la coprésence d'ethos et de postures différents, est la suivante : Comment peut-on comprendre cette situation délicate dans laquelle se trouve le porte-parole ? Parler, à la place et au nom d'un sujet parlant, présuppose un usage de la parole à travers des conditions particulières de production verbale. Locuteur et délégant qui peut être un énonciateur (au sens de Ducrot -1984 -, celui dont le point de vue est rapporté), mais

⁸ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 février 2018.

⁹ Ici il s'agit à la fois du locuteur L et du locuteur λ au sens de Ducrot. Le locuteur L est celui qui s'engage dans l'énonciation, source de l'énonciation. Le locuteur L est différent du locuteur λ qui renvoie selon Ducrot au locuteur en tant qu'être du monde qui n'a pas de fonction linguistique. Les deux sont liés au locuteur tout cours c'est-à-dire au délégataire.

¹⁰ Nous empruntons ici le sens que donne O. Ducrot (1984) à la notion d'énonciateur, qui signifie celui dont le point est restitué dans un énoncé par un locuteur donné.

aussi un être *discursif* (ê-d en abrégé)¹¹, interagissent dans la parole déléguée, d'où la remise en cause de l'unicité du sujet parlant que revendique, entre autres, O. Ducrot (1984). Reprenant M. Bakhtine (1970) qui a abordé la notion de polyphonie dans le roman, Ducrot l'étudie dans l'énoncé en distinguant le sujet parlant, producteur empirique de l'énoncé (équivalent de l'auteur en général, ici équivalent du délégant, la personne responsable de la parole déléguée et qui la délègue en confiant sa restitution à un délégataire) et le locuteur, instance qui prend la responsabilité de l'acte de langage (équivalent du narrateur romanesque, ici équivalent du délégataire). Selon O. Ducrot (Op. Cit), le locuteur recouvre deux instances, le locuteur en tant que tel (locuteur L) et le locuteur en tant qu'être du monde (locuteur λ) : le locuteur L désigne l'instance à l'œuvre pour l'énoncé précisément considéré ; le locuteur λ désigne l'être du monde ayant un statut social ou institutionnel. Le locuteur peut mettre en scène un énonciateur (instance purement abstraite), équivalent du personnage focalisateur, ici, instance qui peut coïncider avec le délégant et/ou l'énonciateur¹² avec le locuteur dont il cite le point de vue en s'en distanciant ou non. Les énonciateurs sont « censés s'exprimer à travers l'énonciation sans que pour autant on leur attribue des mots précis ; s'ils parlent, c'est seulement en ce que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles » (O. Ducrot, 1984 :204). C'est le cas, quand dans notre exemple précédent le ministre de l'intérieur, en s'adressant au Calife, évoque les idées et les intentions de Serigne Touba sans lui donner la parole :

*« [...] Dieu vous a mis à la tête de la communauté mouride pour que vous complétiez l'œuvre de votre grand père de Serigne Touba [...] notre espoir est renforcé du fait que vous avez l'intention de commencer votre mandat par le chantier de votre grand père Serigne Touba [...] »*¹³

Le sujet parlant délégataire rapporte une parole qui lui a été confiée préalablement comme discours en contexte. Il s'agit d'une énonciation de restitution de contenus, de pensées et/ou de points de vue. Mais le caractère « orchestral » de la communication fait que le discours du délégataire est à la fois oral et gestuel, tout en mettant en branle divers facteurs liés à la personne responsable des propos tenus (le délégant) mais aussi à celle du sujet parlant à savoir le délégataire lui-même. La parole déléguée est ainsi de nature

¹¹ Les « êtres discursifs constituent un terme central de la ScaPo-Line (la théorie SCAndinave de la Polyphonie LINGuistique). Dans son article, « Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine », In La polyphonie linguistique, revue Langue française, 2009/4 (n° 164), Henning Nølke les définit comme suit : « Les ê-d sont conçus comme des images des « personnes » qui peuplent le discours, créées par le locuteur. »

¹² Lorsque le délégataire émet son propre point de vue à travers son discours, il est énonciateur ; lorsque qu'il s'agit du point de vue du sujet parlant lui-même, c'est-dire donc du responsable du contenu des idées à faire restituer l'intention d'un auditoire, celui-ci coïncide avec l'énonciateur.

¹³ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, MackySall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 Février 2018.

composite, ce qui l'installe dans l'impossibilité d'être attribuée de façon absolue à l'un ou l'autre, le délégataire ou le délégant. Elle ne peut être pure, et ne peut s'empêcher d'être marquée par l'altérité puisqu'étant fondamentalement une parole subjective et hétérogène. L'interdiscours comme facteur d'altérité interfère sur le discours rapporté par le délégataire qui ne tient pas de la personne responsable du contenu, mais de lui-même en tant que locuteur qui produit les actes langagiers. Comme l'interdiscours, ce discours dont le délégataire rend compte apparaît comme l'ensemble des formulations auxquelles l'énoncé réfère implicitement ou non, qui le domine et à partir duquel il fait sens. La parole déléguée, du fait de l'interdiscours, qui la traverse et la façonne, est ainsi sans cesse altérée et/ou parasitée. Sans s'en rendre compte le plus souvent, le délégataire actualise en reprise un ensemble de discours antérieurs ou extérieurs parmi lesquels d'ailleurs celui du délégant, qui lui permettent de construire le sens de ce qu'il dit. Si le délégant responsable du contenu discursif est sujet dans la parole déléguée, c'est seulement à travers ces discours antérieurs/extérieurs foncièrement interdiscursifs et constitutifs du langage. Le discours entre en interaction avec celui du sujet parlant délégant tout comme avec tous les discours antérieurs. M. Bakhtine (Op. Cit) parle à ce propos de « dialogisme interdiscursif », une réponse du discours à son amont et de « dialogisme interlocutif », une réponse à son aval.

La parole déléguée est hybride sur le plan discursif parce que le sujet d'énonciation n'est pas qu'une individualité, il est aussi déterminé langagièrement par le collectif. C'est ce que C. Kerbrat-Orrechioni (1980 : 183) dit en ces termes :

S'il est vrai qu'un énoncé est en général pris en charge par le locuteur individuel, il est également vrai qu'à un autre niveau d'analyse, l'énonciateur peut être considéré (avec plus ou moins de pertinence selon le type d'énoncé dont il s'agit) comme le représentant et le porte-parole d'un groupe social, d'une instance idéologico-institutionnelle (sur le modèle de l'« idiolecte », du « dialecte », on pourrait proposer le néologisme pour désigner la compétence propre à un ensemble d'individus appartenant à une même communauté idéologique). C'est une telle idée qui déjà sous-tend le structuralisme génétique de Lucien Goldman, lorsqu'il attribue pour auteur véritable aux tragédies raciniennes, aux Provinciales ou aux Pensées, non point les individus Racine ou Pascal, mais des « sujets transindividuels » (la noblesse de robe, les jansénistes, et.).

Le locuteur ne transmet pas plus la parole déléguée telle qu'elle à l'auditoire que l'interdiscours ou le langage collectif, voire l'idéologie partagée par sa communauté discursive. Locuteur et sujet parlant partagent souvent la même idéologie et appartiennent à une communauté identique, politique, professionnelle, religieuse, etc. Cela est confirmé dans notre exemple où le délégataire ministre de l'intérieur, se présente comme un mouride au même titre que le marabout. Pour le montrer il recourt au « nous » inclusif dans l'énoncé suivant : « [...] **nous vous informons que nous sommes plus que jamais apaisé, et notre espoir est renforcé du fait que vous avez l'intention de**

commencer votre mandat par le chantier de votre grand père Serigne Touba[...]»¹⁴ En fait, s'ils sont satisfaits du marabout, lui, le président et leur gouvernement, c'est d'abord en tant qu'ils sont des « mourides » partageant la même communauté confrérique. La satisfaction du délégataire comme de son délégant est surtout due à la continuation de l'œuvre de Serigne Touba qu'assure le marabout.

Le locuteur-délégataire n'a que très peu de liberté langagière. Il reste prisonnier à la fois de l'interdiscours engendré dans le collectif et de sa propre subjectivité inhérente à propre parole. Sa parole est linguistiquement hétérogène tout aussi bien que celle qu'il a la charge de restituer.

On peut attribuer figurativement au locuteur, tenant le propos qui lui est délégué, à la fois une image discursive (ethos), en tant qu' « être discursif », un corps énonçant et des pratiques sociales (habitus¹⁵). S'il partage les mêmes pratiques sociales avec l'individu ou le groupe représenté, il montre néanmoins un corps et un ethos absolument personnels, puisque construit par son propre discours en train d'être proféré. Particulièrement, l'ethos discursif contrairement à l'ethos extradiscursif (statut social) se construit dans et à travers le discours. L'ethos discursif, exclusivement attaché au locuteur en tant que tel, fonctionne comme un argument d'un type particulier, surtout dans le discours argumentatif pur. L'ethos du sujet parlant délégant ne peut être rapporté sauf par la description, une modalité incompatible avec la manifestation de l'ethos discursif, qui ne peut qu'être déduit du discours. D'un autre angle, paroles, perceptions et pensées du responsable du discours, lorsqu'elles sont rapportées interfèrent sans cesse avec celles du locuteur alliant ainsi subjectivité et objectivité. L'hétérogénéité énonciative apparaît dans la parole déléguée comme intégrant de façon complémentaire paroles, perceptions et pensées de plusieurs « êtres discursifs » qui se combinent harmonieusement. Dans notre exemple, nous constatons que pensées, perceptions, et paroles du ministre, du président de la république, de Serigne Mbacké Bouso, de Serigne Touba, de Mam Diarra Bouso, de la communauté mouride interfèrent sans cesse dans le même temps que l'évocation de l'inter discours « mouride », religieux et coranique. Cette combinaison est le fait du locuteur qui a le pouvoir discursif d'organiser et d'agencer les idées, les points de vue, les pensées, etc., comme bon lui semble en l'absence et en dehors de toute emprise du délégant. Il confisque ainsi la parole déléguée qu'il reformule et restitue avec toute sa subjectivité mettant à l'écart celle du sujet délégant.

Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le

¹⁴ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 Février 2018.

¹⁵ Manière d'être d'un individu, liée à un groupe social et se manifestant dans son apparence physique (vêtements, maintien...).

prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux (O. Ducrot, 1984 : 205).

L'organisation de tous les points de vue et des énonciateurs, tant celui du responsable que ceux des autres convoqués dans le discours, surtout dans le cadre d'une argumentation, assure une appropriation de la parole déléguée par le délégataire qui peut l'utiliser et la transmettre à sa guise, tout au moins sur le plan formel et de l'expression. Comme chez O. Ducrot (Op. Cit), la polyphonie se manifeste dans le discours de la parole déléguée comme une coprésence de plusieurs voix et/ou points de vue en tant qu'équivalents de la somme d'un modus (contenu) et d'un dictum (jugement ou point de vue) qui sont hiérarchisés. La voix du locuteur-délégataire reste dominante des autres qui sont des dominées. Le rapport que le locuteur a avec les mots a une fonction de détermination du sens des énoncés au-delà du sens lexical. Cela conforte l'idée de F. Nemo (2003 : 88) que « Le sens lexical n'est pas une donnée inhérente à la forme signifiante, enfermée dans des propriétés intrinsèques aux lexèmes, mais nécessite la prise en compte de propriétés extrinsèques, notamment des données relationnelles que les locuteurs entretiennent avec les mots ».

La parole énonciative devient hétérogène et altérée à travers la polyphonie énonciative où le délégataire mentionne le dire du sujet parlant par divers moyens linguistiques variés qui vont lui permettre de distinguer les voix :

- le discours direct sous forme de citation dans lequel le délégataire rapporte directement le propos du sujet parlant en s'en distanciant ;
- le délégataire peut superposer les voix par des commentaires du discours direct. Il le fait quand, par un dédoublement de voix, il dit en commentant son dire dans des propos réflexifs ou exprime des idées sans en assumer la responsabilité ;
- le propos délégués peuvent être restitués en utilisant les discours indirects et indirects libres ;
- le peut recourir à l'amalgame discursif : mélange de discours indirect, discours narrativisé, intertextualité, etc.

2. Le discours comme construction forcée de l'image de soi

Le délégataire se construit une image de soi destinée à garantir le succès de la transmission du message que véhicule la parole déléguée. Au moment où elle est prononcée, la parole ne parle que du délégataire qui la transforme en discours, contraignant ainsi l'auditoire à s'intéresser à lui et à ce qu'il dit. « Les mots d'autrui introduits dans notre discours, s'accompagnent inmanquablement de notre attitude propre et de notre jugement de valeur [...] » (Bakhtine, 1970 : 129). (Quand le délégataire parle, il peut faire ce qu'il veut, se confronter autant que possible au dire qu'il doit restituer, il renvoie toujours des signes à l'auditoire qui en déduit des attributs parce qu'il se construit forcément une image de soi en tant que personne réelle qui parle. Il adapte sa « présentation de soi » (E. Goffman, 1973 : 123) à des schèmes, des manières

de faïeres et des manières d'être qu'ils considèrent comme entérinés et valorisés par l'auditoire cible. Il arrive à construire cette image à travers son discours non seulement en parlant de sa propre personne, mais également par les modalités de son énonciation. Cet ethos est porté implicitement par le discours :

Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses que l'orateur peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son propre discours, affirmations qui risquent au contraire d'heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, le choix des mots, des arguments[...] (O. Ducrot, 1984 : 201).

« Ce sont les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression [...] L'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela » (R. Barthes, 1970 : 3015).

Considérons l'exemple suivant d'une parole déléguée restituée par le ministre de l'intérieur du Sénégal :

Monsieur le Marabout, nous vous informons que nous sommes plus que jamais apaisés, et notre espoir est renforcé du fait que vous avez l'intention de commencer votre mandat par le chantier de votre grand père Serigne Touba en décidant de mettre sur pied le type d'école coranique qu'il avait sollicitée auprès de Dieu. Le président de la république vous a informé de ses bonnes ambitions pour cette ville de Porokhane.¹⁶

Ce morceau du discours du délégué est narrativisé au sens de Gérard Genette (1972). Le discours fonctionne comme une sorte d'abstraction des paroles et des pensées transmises, qui constituent le récit d'un événement dans lequel le porte-parole apparaît comme un narrateur omniscient pénétrant dans les intentions et la conscience profonde du Calife général des « mourides ». Le délégué, ministre de l'intérieur représentant le président de la république introduit dans sa parole des marques d'allégeance au marabout à travers des expressions comme « nous sommes plus que jamais apaisés », « notre espoir est renforcé ». L'allégeance à un marabout Calife général d'une confrérie religieuse est une valeur partagée dans la culture des sénégalais. C'est une attitude indispensable pour être habilité à parler efficacement au marabout et à l'auditoire confrérique. De plus, le délégué reconnaît loyalement l'inscription de l'action du Calife dans la ligne de Serigne Touba et de la confrérie « mouride », en concordance avec les règles de bienséance et de convenance sociale reconnues par cette communauté. La construction inévitable de cette image exprime l'appartenance du délégué à la communauté « mouride ». Le délégué transmet également par le discours narrativisé l'intention du

¹⁶ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 février 2018.

Président : « *Le président de la république vous a informé de ses bonnes ambitions pour cette ville de Porokhane.* »

En tant qu'acte individuel, l'énonciation en situation de parole déléguée comme dans n'importe quelle situation de discours, réfléchit forcément l'image du délégataire. Cela se manifeste à travers toutes les marques de la subjectivité du langage que sont les embrayeurs, les termes évaluatifs, etc. La voix du délégataire s'associe à une certaine détermination du corps. Par exemple, le délégataire manifeste toute sa subjectivité dans l'extrait ci-dessous :

Je pense qu'il ne reste qu'à commencer le travail. Tout cela est une preuve pour montrer l'assistance constante que le Président de la république apporte à toutes les familles confrériques du pays et surtout à la famille de Serigne Touba. Monsieur le marabout, encore une fois, nous vous demandons de formuler des prières au nom de la personnalité au nom de qui cette cérémonie est organisée, Mam Diarra Bousso, pour que Dieu garde le pays et le protège, pour que tout malheur soit écarté de nous, pour que Dieu augmente nos possibilités d'action et nos biens en nous permettant de construire notre pays, le Sénégal.

Assumant toute sa subjectivité, le porte-parole s'exprime à la première personne à la fois du singulier et du pluriel. Ici, l'auditoire constate qu'il n'y a plus aucune marque de la présence du délégant, le président à l'exception du « nous » inclusif. De plus, il exprime son opinion personnelle quand il dit : « je pense que [...] » ou quand il évalue lui-même positivement l'action du président, en concluant que « Tous cela est une preuve pour montrer l'assistance constante que le président de la république apporte ... ». En demandant au Calife de formuler des souhaits, il exprime sa demande, à la première personne du pluriel « nous », au nom du gouvernement ou, même mieux, au nom de tout le peuple sénégalais et non au nom du président de la république comme le nécessite la parole déléguée. C'est la même dérive énonciative, que nous estimons inévitable, que l'on peut constater chez Pape Malick Sy, délégataire représentant le Calife Général des « Tijaanes »¹⁷ lors de la cérémonie religieuse (Gamou) de 2017 à Tivaouane : « *Je vous salue au nom du Calife général des Tijaanes Serigne Mbaye Sy Mansour. Ce que le ministre Aly Ngouille Ndiaye a dit au sujet de Mame El Hadji Malick c'est du vrai savoir, cependant je ne sais pas quand est-ce qu'il a pu l'apprendre.* »

Ainsi, il commente et apprécie personnellement l'intervention du ministre dont le discours n'était pas connu d'avance. Son évaluation des connaissances que possède le ministre en question ne lui a pas été dictée par le délégant Serigne Mbaye Sy Mansour. C'est lui qui prend l'initiative d'apprécier subjectivement les dites connaissances. « Pour toutes les approches qui valorisent l'efficacité de la parole, l'ethos n'est pas seulement une posture manifestant l'appartenance au groupe dominant, il est une image de soi construite dans le discours qui influe sur des opinions et des attitudes. » (R. Amossy, 1999 : 154).

¹⁷ C'est le nom donné aux adeptes ou disciples de la confrérie musulmane fondée par El Hadji Malick SY de Tivaouane. La confrérie est la « tijaania » dont le guide est El Hadji Malick SY.

Un des secrets de la persuasion tel qu'elle est analysée depuis ARISTOTE est, pour l'orateur, de donner de lui-même une image favorable, image qui séduira l'auditeur et captera sa bienveillance. Cette image de l'orateur désignée comme ethos ou « caractère », est encore appelé quelques fois – l'expression est bizarre mais significative – « mœurs oratoires ». Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas d'affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditoire, mais de l'apparence que lui confère le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments [...]. Dans ma terminologie, je dirai que l'ethos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante (O. Ducrot, 1984 :171-237).

L'ethos intralinguistique ou discursif se construit de façon calculée dans le discours et qui est adapté à l'ethos du public. En fait, le délégataire engagé dans l'interaction de restitution de la parole déléguée est un être réel qui a une histoire qu'il partage d'ailleurs souvent avec celui ou le groupe qu'il représente. C'est un être en chair et en os qui a des ambitions des émotions, mais il est également un « être communicant » (T. Herman, 2000) s'exprimant dans une certaine situation, adaptant son discours à la situation et à la forme requise. P. Charaudeau (1988) exprime la même idée en parlant de « niveau situationnel » et de « niveau communicationnel ». Cet « être communicant », se trouvant au « niveau communicationnel », construit sa propre image destinée à l'auditoire au niveau intratextuel en tant qu'organisateur de tous les énoncés et de leur mise en relation. Dans le même temps, c'est lui qui assure l'intertextualité, mais aussi l'interdiscours. Il se met en scène en tant que centre de la référence déictique en renvoyant par rapport à sa propre position à un temps, un lieu et même à une institution. Sa mise en scène de soi se complète par l'expression de sa voix, de ses gestes, de son habillement, etc. Même en s'effaçant de son dire, lorsqu'il fait parler directement le sujet parlant responsable du discours, le délégataire n'en exprime pas moins une trace d'une construction de l'image de soi. Se faisant, il s'efface expressément du discours pour ne rien assumer et faire endosser explicitement tout son propos au responsable pour qui et nom de qui il parle. Le plus souvent, le délégataire ne donne jamais l'impression de parler seul, se refusant de porter l'entière responsabilité de son dire. De plus, la mise en scène de soi apparaît à travers le choix des mots, l'ordre des énoncés, le respect ou non du genre de discours, etc. On le constate, la construction de l'image de soi est tributaire de l'interaction verbale : « L'image de soi construite dans le discours est constitutive de l'interaction verbale et détermine en grande partie la capacité du locuteur à agir sur ses allocutaires » (R. Amossy, 1999 : 148). C'est dire que plus le délégataire cherche à réaliser sa visée illocutoire consistant à transmettre correctement la parole déléguée, plus il se trouve dans l'obligation de bien construire son image de soi qui garantit la réussite

du discours. Il déploie sa parole dans un cadre interactif et une communauté culturelle normés, qui l'obligent à la construction d'une image de soi précise.

3. De la performativité de la parole déléguée

Le délégataire essaie d'amener l'auditoire à partager les idées exprimées dans la parole déléguée. Il fait adopter des idées qui sont susceptibles de modeler des comportements conformes à la visée illocutoire du discours, c'est-à-dire de produire les effets souhaités. Les idées auxquelles l'auditoire adhère doivent au moment opportun se traduire en actes manifestant la bonne réception. Cette influence inhérente au discours s'explique par sa performativité. J. L. Austin nous avait enseigné depuis son ouvrage *Quand dire c'est faire*, dans les années 1962, que les énoncés sont caractérisés par leur performativité, c'est-à-dire leur aptitude à ne rien dire et à ne rien décrire mais à faire quelque chose. A partir de cette conception, des auteurs comme Paul Lareya (1979) ont essayé de définir des critères permettant d'identifier un énoncé performatif. La structure syntaxique d'un énoncé performatif, si nous considérons les conclusions de J. L. Austin (1962) et de P. Lareya (1979), renvoie à un certain nombre de traits formels auxquels répond l'énoncé, et qui sont essentiellement les suivants : la première personne (du singulier ou du pluriel), le temps présent, l'aspect non progressif et non habituel. Il faut remarquer, toutefois, que ces traits ne sont pas totalement satisfaisants ; en particulier, Austin avait bien découvert que certains énoncés bien qu'étant performatifs, ne répondent pas aux critères de la première personne et de l'indicatif présent. A ces conditions d'ordre syntaxique, s'ajoutent des critères sémantiques qui sont le caractère « causateur » (d' « actions » ou de « changements d'état ») que comportent les énoncés performatifs et du trait « volition », « qui rendrait compte du fait qu'un acte de langage performatif consiste à produire délibérément certains effets, au moyen d'un énoncé oral ou écrit » (P. Lareya, 1979 : 19). C'est pourquoi, Ducrot considère la sémantique comme la discipline qui s'occupe du sens des formes linguistiques, tout en intégrant des aspects ayant une valeur conventionnelle, et désignant ce que fait le locuteur quand il profère ces énoncés. S'y ajoutent les conditions de satisfaction ou de réussite largement énumérées et définies par Austin.

C'est précisément cette performativité qui caractérise les énoncés émis au sein de la parole déléguée. En fait, le discours du délégataire comporte les aspects essentiels que sont la « volition » puisqu'il s'exprime librement et n'a subi de la part de celui qui l'a délégué aucune contrainte formelle. Par exemple, le porte-parole d'un parti politique ou d'un gouvernement n'a que l'obligation de rendre les idées selon l'orientation du collectif des membres. Il cherche expressément à rendre le plus fidèlement possible le dictum (contenu) qu'on lui a délégué tout aussi bien que le modus (jugement ou point de vue) du groupe ou de la personnalité sujet parlant responsable des propos tenus. Il n'en a pas moins de liberté puisqu'il est vrai, en plus, qu'il faut considérer, dans la description sémantique des énoncés, leur sens descriptif (ce qui fait que la phrase représente un

certain état de chose) et leur sens pragmatique (l'utilisation singulière des mots dans un contexte donné, renvoyant à leur valeur discursive).

La parole déléguée comporte également un aspect « causateur » qui se traduit dans l'effet perlocutoire recherché chez l'auditoire : la parole dont rend compte le délégataire doit induire un changement dans les sentiments et le comportement des allocutaires, c'est-à-dire une modification de leur état psychologique. En fait, comme le disait Platon, « parler, c'est à la fois agir et faire. »

Le rôle important que joue la voix manifeste le pouvoir des mots, le discours étant performatif par essence. Il a un pouvoir de persuasion, et peut ainsi rendre efficace la parole déléguée. Le discours permet d'exprimer l'intériorité du délégataire et d'envelopper physiquement chacun des auditeurs qui composent l'auditoire. Qu'est-ce qui permet de rendre efficace la parole déléguée ? Comment le délégataire parvient-il à influencer l'auditoire suivant la visée illocutoire assignée au discours ? Comment la réception par l'auditoire s'effectue-t-elle ?

C'est avant tout à travers la manière de dire du délégataire que les énoncés suscitent l'adhésion de l'auditoire, mais c'est aussi à travers sa manière d'être exprimée par le corps énonçant. L'influence de la parole déléguée proférée par le délégataire est assurée par une construction de l'ethos discursif : « Pour toutes les approches qui valorisent l'efficacité de la parole, l'ethos n'est pas seulement une posture manifestant l'appartenance au groupe dominant, il est une image de soi construite dans le discours qui influe sur des opinions et des attitudes » (R. Amossy, 1999 : 154). L'ethos est rattaché au délégataire locuteur en tant que tel, qui l'utilise dans le même temps que diverses autres ressources langagières pour rendre efficace la parole déléguée. L'ethos apparaît comme une source de preuve distincte, à côté de la raison et des passions dont parlait Aristote. Comme le pensait Aristote, il y a un rapport interne entre l'acte de persuader et l'effet d'être persuadé. L'ethos assure une relation tripolaire entre le locuteur-délégataire, l'acte de persuader et le fait d'être persuadé.

Le plus souvent, le délégataire détient une certaine légitimité que lui garantit, ne serait-ce que tacitement, la personnalité ou le groupe qu'il représente, et pour qui il parle. Aussi jouit-il de l'autorité même de cette personnalité ou de ce groupe. Le délégant dispose d'un ethos extradiscursif (le statut social) en tant que guide familiale, religieux, d'un groupe donné ou d'une institution quelconque. Le délégataire au moment de la restitution de la parole déléguée bénéficie de ce statut du délégant, ce qui l'autorise à parler à son nom. En ce sens l'efficacité de la parole déléguée n'est pas seulement assurée par l'ethos discursif mais aussi par l'ethos extradiscursif ou « ethos préalable » (D. Maingueneau), ce dernier ethos associant celui du délégant et celui du délégataire. Cette idée confirme l'idée de Bourdieu que le statut social du locuteur est primordial dans le discours. Le locuteur n'a une autorité que quand il est un « porte-parole, autorisé » (P. Bourdieu, 1982 : 109). De ce point de vue, « [...] le locuteur ne peut agir par les mots sur d'autres agents que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté et dont il est le fondé de pouvoir » (P. Bourdieu, 1982 : 109).

L'efficacité de la parole déléguée reste donc tributaire du capital symbolique. L'auditoire n'accepte jamais d'être influencé par cette parole que s'il reconnaît celui qui lui parle comme non seulement habilité mais fondé à l'exercer parce que détenant l'autorité institutionnelle ou sociale requise. Cette conception conforte celle d'Austin qui considère que les actes de langage comme les déclarations et certains ordres tirent leur efficacité des institutions. Ainsi, les déclarations et promesses du ministre de l'intérieur, dans notre exemple, n'ont de valeur que parce qu'elles sont des paroles attribuées au délégant, le président de la république. Il en est ainsi des promesses suivantes :

[...] le président Macky Sall a pris des engagements en décidant de satisfaire, lui et son gouvernement, tous les besoins de la ville de Porokhane à chaque fois qu'arrive l'anniversaire du « Magal » (cérémonie religieuse). Il s'engage à mobiliser tous les services de l'Etat pour qu'ils s'occupent du « Magal » (cérémonie religieuse) et de ses besoins.¹⁸

Pas seulement, c'est aussi parce que celui qui les restitue comme délégataire est une personnalité de l'état elle-même socialement digne de confiance. Certes, le pouvoir et l'autorité, dont est investi le délégataire par une institution, un individu responsable ou un groupe donné qui l'a mandaté, importent beaucoup dans maints contextes pour l'efficacité de la parole déléguée, mais il ne s'agit pas, là, du seul facteur déterminant. Communiquer, c'est toujours interagir et pour parler comme C. Kerbart-Orrechioni, « c'est changer en échangeant » d'où le pouvoir indéniable des mots indépendamment du locuteur qui les utilise. L'influence interactionnelle est mutuelle. Et le message émis à travers la parole déléguée est ainsi co-construite. Il n'y a donc pas que le pouvoir extralinguistique du locuteur pour rendre la parole déléguée efficace. C'est un ethos particulier qu'il faut pour produire un effet discursif. Cet ethos est à la fois discursif et préalable. R. Amossy (1999:148) le définit ainsi : « La construction discursive, l'imaginaire social et l'autorité institutionnelle contribuent donc à mettre en place l'ethos, et l'échange verbal dont il fait partie intégrante ». L'ethos qui est efficace au sein de la parole déléguée, est donc une construction langagière mais aussi une position institutionnelle. Un tel ethos est d'autant plus pertinent qu'il s'appuie sur des « stéréotypes », c'est-à-dire des « représentations partagées » (R. Amossy, Ibid). Ce sont des valeurs partagées qui peuvent être des thèses admises comme vraies par la communauté engagée dans la réception. Elles ont alors un ancrage dans le social ce qui garantit leur reconnaissance et leur efficacité au sein de l'auditoire. Il s'agit de la doxa comme moyen de persuasion, les savoirs préalables et communs véhiculés dans la société. Cette doxa peut coïncider avec un monde éthique qu'active la parole déléguée et auquel participe le délégataire-locuteur, monde éthique attaché à l'ethos montré. C'est « une conception plutôt " incarnée " de l'ethos qui dans cette perspective, recouvre non seulement la dimension verbale, mais aussi l'ensemble des déterminations physiques et

¹⁸ Extrait traduit du Wolof (une des langues nationales du Sénégal) du discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie religieuse officielle, le Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 Février 2018.

psychiques attachées au " garant " par les représentations collectives » (D. Maingueneau, 2004 : 207).

Dans la parole, il y a toujours une dimension incarnée du comportement. D. Maingueneau (2004), réfléchissant sur la réception par l'auditoire ou le lecteur d'un discours oral ou écrit, arrive à concevoir le processus de réception sous la forme de ce qu'il appelle une « incorporation ». L'auditeur, à travers son activité de réception ou d' « incorporation » pour reprendre le mot de D. Maingueneau (2004 : 208) s'approprie le discours prononcé par le délégataire.

J'ai proposé de désigner par le terme d'incorporation la manière dont le destinataire en position d'interprète - auditeur ou lecteur - s'approprie cet ethos. En sollicitant l'étymologie de façon peu orthodoxe, on peut en effet faire jouer cette " incorporation " sur trois registres :

- *l'énonciation de l'œuvre confère une " corporalité au garant, elle lui donne corps ;*
- *le destinataire incorpore, assimile ainsi un ensemble de schèmes qui correspondent à une manière spécifique de se rapporter au monde en habitant son propre corps ;*
- *ces deux premières incorporations permettent la constitution d'un corps, de la communauté imaginaire de ceux qui adhèrent au même discours.*

Cependant, l'incorporation par un auditoire va au-delà d'une simple identification à un " garant ", elle implique un monde éthique dont ce garant participe et auquel il donne accès. Ce " monde éthique " activé à travers l'audition subsume un certain nombre de situations stéréotypiques associées à des comportements. Le pouvoir de persuader du délégataire tient au fait qu'il amène l'auditoire à s'identifier à son corps énonçant, figure du garant du discours prononcé, qui est construite à travers la manière de dire. Les idées exprimées apparaissent portées par l'ethos à travers une manière de dire, qui correspond à une manière d'être et à l'imaginaire d'une communauté.

Conclusion

Nous le constatons, la parole déléguée aura beau être proférée par un délégataire décidé à rester fidèle à sa mission de rendre textuellement, à l'auditoire, le modus (jugement ou point de vue) et le dictum (contenu) mais aussi la forme des propos du délégant, elle finit par être dénaturée, en renvoyant essentiellement à la subjectivité inhérente à l'énonciation. Elle ne peut rester pure ; elle est par essence altérée. La remise en cause de l'unicité du sujet parlant par la linguistique moderne et ses tenants notamment, O. Ducrot qui l'aborde dans le cadre de l'étude de la polyphonie linguistique

à la suite de M. Bakhtine qui l'a étudiée à travers le roman, donne à la parole déléguée un caractère foncièrement hétérogène. La parole déléguée est ainsi apparue très complexe. Elle mobilise l'éthos du délégataire, construit une image de soi inhérente au discours rapporté et demeure bien performative en étant inscrite dans une perspective de persuasion de l'auditoire. La parole déléguée est difficile à mettre en œuvre en situation d'énonciation où il est question, pour le délégataire, de se mettre en scène et de mettre en scène d'autres énonciateurs, en particulier le responsable lui-même du discours tenu. Plusieurs points de vue y entrent en concurrence, mais le discours pointe comme central, celui du sujet délégant, personnalité empirique responsable du contenu discursif. La parole déléguée, en tant qu'essentiellement discours rapporté comporte, à l'instar de la proposition énoncée définie par J. Adam, une référence ou représentation discursive, une énonciation par le sujet parlant ou prise en charge énonciative, mais également une visée illocutoire avec une orientation argumentative, qui est celle de la personnalité ou du groupe représenté, à l'origine du discours. Le délégataire, maître et responsable de l'acte de discours de la restitution, imprime à la parole déléguée la performativité requise pour lui faire atteindre sa visée illocutoire et faire produire chez l'auditoire les effets perlocutoires recherchés. Pour y arriver, en plus de ses compétences discursives, il associe étroitement, au moins, ces propres éthos (discursif et prédiscursif) à ceux du délégant. C'est ce double statut social qui l'aide énormément à asseoir sa légitimité, mais aussi son autorité discursive, et à rendre sa parole efficace. La parole déléguée reste toute entière déterminée par les conditions de production et de réception-interprétation actualisées à travers une scène d'énonciation où se met en scène le sujet parlant. Mais, en réalité, on ne doit pas s'y tromper, comme il a été déjà démontré, la restitution d'une parole déléguée n'est jamais totalement fidèle et parfaite du fait de la constante mise en scène du délégataire lui-même beaucoup plus que celle de l'autorité source de la délégation.

Références bibliographiques

- AMOSSY R. et al, 1999. *Image de soi dans le discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlé.
- AUSTIN J.-L., 1970. *Quand dire c'est faire*, trad. de l'anglais par G. Lanes, Paris, Éd. du Seuil.
- AUTHIER-REVUZ (J.), 1982. « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », *DRLAV*, 2, pp. 91-151.
- BAKHTINE (M.), 1970. *La Poétique de Dostoïevski*, Paris, Éditions du Seuil.
- BARTHES (R.), 1970. *Mythologies*, Paris, Editions du Seuil.
- BENVENISTE (E.), *Problèmes de linguistique générale*, Tomes I et II Paris, Gallimard, 1966 et 1974.
- BOURDIEU (P.), 1982. *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- CHARAUDAU (P.), 1988. « Une théorie des sujets du langage », in *Modèle Linguistiques*, T.X., fascicule 2.

- DUCROT (O.), 1984. « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit*, Paris, Éd. de Minuit, pp. 171-237.
- DUCROT O. 1984. *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.
- Genette G. 1972. *Figures III*, Paris, Seuil.
- Goffman E. 1973. *La Mise en scène de la vie quotidienne, I. La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- Herman T. 2000. « L'analyse de l'ethos oratoire », *Dynamique sociolinguistique*, Université de Rouen du Havre, Collections DYALANG.
- Kerbrat-Orechioni C. 1980. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Lareya P. 1979. *Enoncés performatifs. Présupposition*, Paris, Nathan.
- Mangueneau D. 2004. *Le Discours littéraire, Paratopie et scène d'énonciation*, Paris Armand Colin, p.207.
- Nemo F. 2003. page 88 : » Indexicalité, unification contextuel et constitution extrinsèque du référent », *Langage* 150, pp.88-150).
- Nolke H. 2009/4. In *La polyphonie linguistique*, revue *Langue française*, n° 164.

Annexes

I. Discours d'Aly Ngouille NDIAYE, ministre de l'intérieur du Sénégal, porte-parole du Président de la république du Sénégal, Macky Sall à l'occasion de la Cérémonie officielle du Magal (cérémonie religieuse) de Porokhane du 23 février 2018

Monsieur le Marabout, le Président Macky Sall, votre fils était venu lui-même vous rencontrer pour une visite de courtoisie, le Lundi dernier, et pour exprimer son attachement et ses intentions à l'occasion de ce grand jour du grand Magal (cérémonie religieuse) de Mam Diarra Bousso.

Il vous a informé de ses bonnes ambitions pour cette ville de Porokhane. Le Président de la république a dit : « Tous ceux qui sont des hommes de bien, qui aspirent au bien et qui aiment le bien s'accordent à reconnaître que Mam Diarra Bousso est un modèle pour toute femme qui aspire au bien. Mam Diarra est également un immense succès pour tout le pays, le Sénégal. Pour cette raison, nous devons faire tout ce que nous pouvons en bonnes actions pour sa ville de Porokhane et pour son Magal (cérémonie religieuse), qui manifeste à chaque fois la grandeur de cette femme exceptionnelle. Il a dit qu'Il s'engage à mobiliser tous les services de l'Etat pour qu'ils s'occupent du Magal et de ses besoins.

Le président Macky Sall a dit qu'il vient aujourd'hui pour se féliciter de la meilleure manière des apports de l'école de Mam Diarra dans l'éducation et l'instruction des jeunes filles concernant la pratique religieuse et la piété, ainsi que tout ce qui doit être le bon comportement d'une femme dans sa famille et dans la société.

Monsieur le Marabout, nous vous informons que nous sommes plus que jamais apaisés, et notre espoir est renforcé du fait que vous avez l'intention de commencer votre mandat par le chantier de votre grand père Serigne Touba en décidant de mettre sur pied le type d'école coranique que Borom Touba avez sollicité auprès de Dieu.

Serigne Touba a dit dans le poème tiré du versé de coran « Laxatjaakum » : « laxat jaakum lilmustafa li badal xusu madrasatan bihaya dulha zaawaljaha duwalsamadu » qui signifie « je souhaite au nom du prophète Mouhamed (PSL) que vous m'octroyiez une école coranique qui écarte tous les

malheureux qui peuvent arriver à un musulman ou qui peuvent le nuire, et empêchent l'obscurantisme, une école qui permet à tout musulman de s'éloigner de l'impiété et de tout ce qui détruit la société.

Serigne Mbacké Bousso a écrit et a dit : « L'école et la mosquée sont les seules ambitions à réaliser que Serigne Touba avait léguées aux disciples « mourides » à sa mort. » Serigne Mbacké Bousso a également dit : « Serigne Touba avait gardé en prévision pour l'école coranique à créer des livres qui n'existaient dans aucune autre école du pays à cette époque. » Serigne Mbacké Bousso a dit également : « Serigne Touba voulait qu'une fois mise sur pied que tout individu du pays aspirant au savoir ne puisse avoir pour destination que cette école coranique. ».

Ainsi, Monsieur le Marabout, puisque Dieu vous a mis à la tête de la communauté mouride pour que vous complétiez l'œuvre de votre grand père Serigne Touba et que tu as fait de cette mission la seule que vous avez ici-bas, nous devons tous avoir l'esprit tranquille.

Le Président de la république a dit qu'il t'accompagne dans cette mission avec tout son gouvernement chaque fois que vous êtes mobilisés (le marabout et la communauté confrérique) sur le chantier de l'édification de cette école coranique. Le Président de la république réitère qu'il est prêt à vous aider pour réaliser cette école. Le président de la république m'a dit également que quand il viendra ici à Parokhane après avoir fait construire les routes bitumées qui y mènent, il construira des infrastructures comme une salle de réception et d'autres autour de la mosquée, des places publiques aménagées pour le repos et la détente réservées aux visiteurs étrangers. Cela servirait aussi à embellir la ville. Le Président ne se limite pas à cela, lors de sa visite de travail pour le plan directeur de la ville, il avait donné l'ordre aux services compétents pour qu'on transforme la ville de Porokhane comme vous le souhaitez. Il a ajouté qu'il veut faire en sorte que l'accès à la ville soit plus facile. Le plan directeur vous a montré cet objectif. Je pense qu'il ne reste qu'à commencer le travail. out cela est une preuve pour montrer l'assistance constante que le Président de la république apporte à toutes les familles confrériques du pays et surtout à la famille de Serigne Touba. Monsieur le marabout, encore une fois nous vous demandons de formuler des prières au nom de la femme à honorer en ce jour, Mam Diarra Bousso, pour que Dieu garde le pays et le protège, pour que tout malheur soit écarté de nous, pour que Dieu augmente nos possibilités d'actions et nos biens en nous permettant de construire notre pays, le Sénégal.

2. Extrait du début du discours du porte-parole du Calife Général des Tijaanes (confrérie religieuse tijaan du Sénégal fondée par El Hadji Malik SY de Tivaouane), lors de la cérémonie officielle du grand Gamou (cérémonie religieuse) annuel de 2017 à Tivaouane

Le porte-parole Pape Malick Sy :

« Je vous salue au nom du Calife général des tijaanes serigne Mbaye Sy Mansour. Ce que le ministre Aly Ngouille Ndiaye a dit au sujet de Mame El Hadji Malick c'est du vrai savoir, cependant, je ne sais pas quand est-ce qu'il a pu l'apprendre. Ce qui nous réunit c'est le GAMOU, et le Gamou (cérémonie religieuse dédiée au prophète Mouhamed (PSL)) beaucoup de personnes le condamnent, en disant qu'il ne relève pas de l'islam ».